



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 23/10/12

Reçu en Préfecture le : 23/10/12  
CERTIFIÉ EXACT,

**Séance du lundi 22 octobre 2012**  
**D - 2012/512**

***Aujourd'hui 22 octobre 2012, à 15h00,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire***

**Etaient Présents :**

Monsieur Alain JUPPE, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Dominique DUCASSOU, Madame Sonia DUBOURG-LAVROFF, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Véronique FAYET, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Muriel PARCELIER, Monsieur Alain MOGA, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Josy REIFFERS, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Fabien ROBERT, Madame Anne WALRYCK, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Charles BRON, Monsieur Jean-Charles PALAU, Monsieur Jean-Marc GAUZERE, Monsieur Charles CAZENAVE, Madame Chantal BOURRAGUE, Monsieur Joël SOLARI, Monsieur Alain DUPOUY, Madame Ana marie TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Madame Mariette LABORDE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Jean-François BERTHOU, Madame Sylvie CAZES, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Maxime SIBE, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Chafika SAIOD, Monsieur Ludovic BOUSQUET, Monsieur Yohan DAVID, Madame Sarah BROMBERG, Madame Wanda LAURENT, Madame Paola PLANTIER, Mme Laetitia JARTY ROY, Monsieur Jacques RESPAUD, Monsieur Jean-Michel PEREZ, Madame Martine DIEZ, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Pierre HURMIC, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Patrick PAPADATO, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

Monsieur Hugues MARTIN, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Alexandra SIARRI, Madame Nicole SAINT ORICE, Madame Béatrice DESAIGUES

**Résiliation partielle des baux emphytéotiques consentis  
à la SBEPEC et à AUXIFIP. Cession à la Communauté  
Urbaine de Bordeaux de diverses parcelles de terrain  
situées à Bordeaux Nord. Décision. Autorisation.**

Monsieur Alain JUPPE, Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la troisième phase du tramway, la Communauté Urbaine de Bordeaux a approuvé les emprises relatives à l'extension des lignes B et C, Claveau et Bordeaux Lac. Ce tracé affecte directement diverses propriétés de la Ville, à détacher des parcelles suivantes cadastrées :

- GR 5 pour une superficie de 873 m<sup>2</sup>, GR 12 pour 15 m<sup>2</sup>, GR 16 pour 187 m<sup>2</sup> et TM 25 pour 13 m<sup>2</sup> situées avenue du Docteur Schinazi
- TB 76 pour 152 m<sup>2</sup> située avenue de Laroque
- TB 64 pour 2 m<sup>2</sup> située avenue de Laroque
- TT 6 pour une superficie de 4 224 m<sup>2</sup>, TT 3 pour une superficie de 74 m<sup>2</sup> et TT 1 pour 3 021 m<sup>2</sup> situées avenue Marcel Dassault et rue Jean Gabriel Domergue correspondant aux berges du Lac
- TR 53 pour 719 m<sup>2</sup> située rue Jean Gabriel Domergue. Cette parcelle a été donnée à bail emphytéotique à la société AUXIFIP par acte en date du 16 décembre 1999. Il conviendra donc au préalable de résilier partiellement le bail pour l'emprise concernée.
- TV 1 pour une superficie de 503 m<sup>2</sup> et TS 7 d'une superficie de 178 m<sup>2</sup> situées allée Louis Ratabou. Ces parcelles ont été données à bail emphytéotique à la Société Bordelaise des Equipements Publics d'Expositions et de Congrès (SBEPEC). Il conviendra également de résilier partiellement le bail emphytéotique du 28 décembre 1989 avant cession à la CUB.

Dans le cadre de la convention de coopération entre la CUB et la Ville en matière de politique foncière et compte tenu de l'utilité publique du projet du tramway, la totalité de ces emprises d'une superficie de 9 961 m<sup>2</sup> sera cédée à la Communauté Urbaine de Bordeaux à titre gratuit, au vu du rapport de France Domaine en date du 5 septembre 2012.

La Communauté Urbaine de Bordeaux prendra à sa charge les éventuelles reconstructions de clôtures, déplacement des compteurs et réseaux divers ainsi que les frais d'acte liés à la résiliation partielle des deux baux emphytéotiques consentis aux sociétés SBEPEC et AUXIFIP.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

**Décider :**

- La résiliation partielle par avenant des baux emphytéotiques conclus avec les sociétés SBEPEC et AUXIFIP venant retirer les parcelles TR 53 pour partie, TV 1 et TS 7 pour partie
- La cession à titre gratuit de ces emprises de 9 961 m<sup>2</sup> à la Communauté Urbaine de Bordeaux

**Autoriser** Monsieur Le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération, notamment les avenants aux baux emphytéotiques et l'acte de cession à la Communauté Urbaine de Bordeaux ainsi que tous les documents d'urbanisme qui seraient nécessaires à la réalisation de l'opération.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 22 octobre 2012

P/EXPEDITION CONFORME,

**Monsieur Alain JUPPE**